

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/11/2014

Réception par le Prefet : 18/11/2014

Publication : 21/11/2014



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-10-2-3

Séance du vendredi 14 novembre 2014

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

AIDES EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES

La Commission Permanente du Conseil Général,


- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-2-2 du 13 mars 2014 relative au Budget Primitif pour les interventions du Département en faveur du Tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue, au titre du dispositif d'aide en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes :
 - une subvention plafonnée à 4 000 € à M. François BLEGER pour la modernisation de 2 chambres d'hôtes à SAINT-HIPPOLYTE ;
 - une subvention plafonnée à 7 000 € à M. Grégory NEFF pour la création d'un meublé de tourisme à TURCKHEIM ;
 - une subvention plafonnée à 7 000 € à Mme Patricia CHICHE ECK pour la création d'un meublé de tourisme à COLMAR ;
 - une subvention plafonnée à 7 000 € à M. Jean-Pierre DEGEILH pour la création d'un meublé de tourisme à LAUTENBACH ;

- décide de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

LE PRÉSIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions